



SYNDICAT CGT HUTCHINSON SNC CHALETTE

Place de la commune de Paris 45120 Châlette/Loing

Tel : 02 38 87 57 54 – Fax : 02 38 87 52 10 – mail : cgthut@free.fr



EMBAUCHE DES INTERIMAIRES SUITE A L'ACTION DE LA CGT

Nous vous informons que la procédure d'appel qui était prévue le 11/04/18 a été reportée au 05/09/18 en raison de la grève nationale des avocats, ce jour-là, contre les réformes du gouvernement.

La CGT défendra toujours les intérêts des salariés embauchés et Intérimaires.

Et bien que nous continuions en appel, cette action est déjà une réussite.

*Avant que la direction ne reçoit l'assignation au tribunal les 36 embauches effectuées étaient essentiellement des recrutements de Cadres, ingénieurs, chefs de projet et **seulement 11 intérimaires** comprenant 6 formations extrusion,*

4 à l'atelier Préparation et un aide calandre au Pneumatique.

*Dès que la procédure a été lancée, nous avons obtenus plus d'embauches en **trois** semaines que celles effectuées en cinq mois et cela ne concernait que la titularisation des contrats d'intérim sur les postes tenus en permanence par des intérimaires.*

*La direction qui avait **annoncée 175** embauches sur la SNC Hutchinson pour l'année 2017 en a fait **au final 221.***

*La direction qui avait **annoncée 50 à 60** embauches sur le site de Châlette pour l'année 2017 en a fait **au final 114.***

La direction a annoncé un gel des embauches en mars 2018, en réalité ce gel des embauches a toujours existé avant notre action au tribunal.

Chronologie des évènements

Depuis des années, la CGT demande tous les mois en réunions des délégués du personnel et au comité d'entreprise l'embauche des intérimaires.

Concernant le respect de l'article de notre accord RTT qui limite l'utilisation d'intérimaires à 8% de l'effectif, nous avons commencé par deux entretiens avec la direction dont celle du 12 avril 2016 où nous lui avons remis nos demandes en main propre.

A la suite du refus de la direction, nous avons continué avec nos instances juridiques et l'inspection du travail, que nous avons saisie et avec qui nous avons échangé des travaux pendant plusieurs mois.

Nous avons donc posé la question de ce niveau d'intérimaires à chaque réunion de CE puis dans l'instance du GIEES de juillet 2016 en réunion de groupe où la CGT a clairement contester le % d'intérimaire sur l'ensemble du groupe et alerté la direction générale d'une action juridique pour faire respecter le code du travail qui règlemente le % d'intérimaire. C'est alors que M. MAIGNE avait dit prendre bonne note de ces remarques qu'il comprenait. Lors de la réunion suivante du GIEES le 01 décembre 2016, il s'était engagé à faire des propositions en début d'année 2017, au-delà de celles qui ont été faites auparavant et ajoutait y réfléchir sérieusement, conscient des limites à la fois techniques mais aussi juridiques en jeu.

C'est donc aux NAO 2017 que la direction annonce le chiffre de 175 embauches pour la SNC Hutchinson qui comptait 50 à 60 CDI pour le site de Châlette.

Ce chiffre ne correspondait pas à nos attentes et la direction faisait des embauches « au fil de l'eau » selon ces termes et n'avait embauché seulement 36 salariés en 5 mois qui concernait essentiellement des recrutements d'ingénieurs, techniciens et chefs de projets.

Au mois de mai 2017, l'inspection du travail finalise ces travaux et écrit à la direction en demandant d'embaucher des intérimaires dans le respect des 8% de l'accord RTT par la requalification des postes identifiés en production et au même moment la direction reçoit l'assignation à l'audience en référé au tribunal de grande instance pour le 1 juin qu'elle a reporté au 15 juin.

C'est là que « le fil de l'eau » c'est transformé en vague d'embauches par la titularisation de 45 intérimaires en seulement trois semaines et essentiellement en production et cela pour se mettre dans les clous et éviter la condamnation. Pour l'année 2017, 114 embauches ont été faites.